



OIC/EX-SUM- PAL/2017/FC.FINAL

COMMUNIQUE FINAL

SUR

**DE LA 6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
AU SOMMET**

**L'EXAMEN DE LA SITUATION SUITE A LA RECONNAISSANCE PAR
L'ADMINISTRATION AMERICAINE DE LA VILLE OCCUPEE D'AL-QODS
AL-SHARIF COMME SOI-DISANT CAPITALE D'ISRAËL, PUISSANCE
OCCUPANTE, ET LA DECISION DE TRANSFERT DE L'AMBASSADE
AMERICAINE A AL-QODS"**

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE

12-13 DECEMBRE 2017

COMMUNIQUE FINAL
SUR
DE LA 6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET

**L'EXAMEN DE LA SITUATION SUITE A LA RECONNAISSANCE PAR
L'ADMINISTRATION AMERICAINE DE LA VILLE OCCUPEE D'AL-QODS AL-
SHARIF COMME SOI-DISANT CAPITALE D'ISRAËL, PUISSANCE OCCUPANTE, ET
LA DECISION DE TRANSFERT DE L'AMBASSADE AMERICAINE A AL-QODS"**

NOUS, Rois, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), réunis à Istanbul, en République de Turquie, le 13 décembre 2017, correspondant au 25 Rabiul I 1437H, à l'occasion de la 6^{eme} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet à l'aimable invitation de Son Excellence le Président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, pour passer en revue les développements provoqués par la décision du Président des Etats-Unis d'Amérique de reconnaissance illégale de la ville d'Al-Qods Al-Charif en tant que soi-disant capitale d'Israël, la puissance occupante, et les répercussions qui en ont résulté sur la Oummah islamique ;

Ayant passé en revue la situation fort préoccupante qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés et dans la majorité des Etats membres et partout ailleurs;

Reconnaissons Jérusalem-Est en tant que capitale de l'Etat de Palestine ;

Exprimant notre profonde considération à Son Excellence le Président Recep Tayyip Erdoğan pour avoir pris les devants en soulevant une question d'une telle importance pour l'Oummah et en accueillant ce sommet sur le sol de la Turquie ;

Se félicitant de la convocation de la session extraordinaire du conseil des ministres des Affaires étrangères sur invitation de la Jordanie le 13 décembre 2017 à Istanbul et saluant la résolution qu'elle a adoptée ;

Partant de la responsabilité qui fait un devoir l'Oummah islamique de manifester son entière solidarité avec la Palestine, proclamons ce qui suit :

- 1 Rejetons et condamnons** dans les termes les plus énergiques la décision unilatérale du Président des États-Unis d'Amérique de reconnaître Al-Qods comme étant soi-disant la capitale d'Israël, la puissance occupante ; Rejetons cette déclaration considérée comme nulle et non avenue, la condamnons, et la considérons comme une violation flagrante des droits historiques, juridiques, naturels et nationaux du peuple palestinien, de même qu'un sabotage délibéré de tous les efforts de paix, qui alimente l'extrémisme et le terrorisme, et menace la paix et la sécurité

internationales ; exhortons tous les Etats membres à accorder la plus haute priorité à la cause palestinienne dans leur discours au quotidien et leur agenda politique extérieur, notamment au niveau de leurs relations avec les partenaires dans les autres régions du globe.

- 2 **Réaffirmons** le caractère central de la question de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif pour la Oummah islamique ; **renouvelons** notre soutien de principe au peuple palestinien à ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif, sur la base des frontières de Juin 1967 ; **insistons** sur la place qu'occupe la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif dans les cœurs et les esprits des peuples musulmans et chrétiens de par le monde, dès lors qu'elle abrite la première des deux Qibla et le troisième des lieux saints, le lieu de l'ascension du prophète Mohamed, que la paix soit sur lui, et le berceau de Jésus-Christ, que la paix soit sur lui ; et **exprimons** notre détermination à contrer toute initiative visant à porter atteinte au statu quo historique, juridique, religieux ou autre de la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif ;
- 3 **Réitérons** notre attachement à une paix fondée sur la solution à 2 Etats, est avec pour capitale l'Etat palestinien Jérusalem-Est, conformément aux termes de référence internationalement approuvés et à l'initiative arabe de paix (2002) adoptée par le Sommet islamique extraordinaire réuni à Makkah Al Moukarramah en 2005, en tant que choix stratégique ; et invitons la communauté internationale à agir de manière efficace et sérieuse pour la réalisation de cette solution. (A. Saoudite)
- 4 **Réitérons** notre attachement à toutes les résolutions issues des sessions ordinaires et extraordinaires des sommets islamiques sur la question de la Palestine et de la ville d'Al-Qods Al-Charif, y compris la réaffirmation qu'une paix juste et complète ne saurait être réalisée sans mettre un terme à l'occupation et sans l'établissement de l'Etat palestinien indépendant, de manière à garantir sa souveraineté totale sur la ville d'Al-Qods Al-Charif, considérée comme étant sa capitale éternelle ;
- 5 **Considérons** que cette décision grave, qui vise à changer le statut juridique de la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif, est nulle et non avenue, inacceptable et dénuée de toute légitimité, dès lors qu'elle constitue une violation grave de la Charte des Nations Unies qui ne permet aucunement l'appropriation des terres d'autrui par la force des armes, et qu'elle est contraire au droit international et, tout particulièrement, à la Quatrième Convention de Genève et à l'ensemble des résolutions internationales légitimes pertinentes, y compris les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016) du Conseil de Sécurité, ainsi qu'aux fondements du processus de paix, d'autant plus que la ville d'Al-Qods Al-Charif représente l'une des questions du statut final, et aux accords signés et aux engagements pris à cet égard par les États-Unis d'Amérique, ce qui commande de la révoquer immédiatement ;

- 6 **Faisons assumer** à l'Administration américaine l'entière responsabilité des répercussions résultant du non retrait de cette décision illégale et la considérons comme une déclaration explicite de l'Administration américaine de son retrait de tout rôle d'intermédiaire dans le processus de paix et sa réalisation entre les parties, de même qu'un encouragement d'Israël, la puissance occupante, à poursuivre sa politique de colonisation, de peuplement, d'apartheid et de nettoyage ethnique pratiqué sur la terre de l'Etat de Palestine occupée en 1967, au cœur de laquelle se trouve la ville d'Al-Qods Al-Charif ;
- 7 **Remercions** les institutions régionales pour leur position positive en faveur de l'Etat de Palestine et le statut d'Al Qods ; donnons mandat au Secrétariat général de l'OCI pour mobiliser le soutien de toutes les organisations régionales pour la cause palestinienne ;(Tchad)
- 8 **Proclamons** Jérusalem-Est en tant que capitale de l'Etat de Palestine et invitons tous les pays à reconnaître l'Etat de Palestine ayant pour capitale la ville occupée de Jérusalem-Est
- 9 **Réaffirmons** notre attachement à la sauvegarde de la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif, de sa place historique, de son message civilisationnel et de son statut juridique, et à la prise de toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux violations commises par l'occupation israélienne barbare et par toute autre partie qui soutient cette occupation et sa politique coloniale et raciste ; et dénonçons à cet égard le parti pris total et injustifié du congrès américain en faveur des politiques et des agissements colonialistes et racistes d'Israël, la puissance occupante ;
- 10 **Saluons** le large consensus international qui rejette l'annonce faite par l'Administration américaine, annonce qui va à l'encontre de toutes les résolutions de la légitimité internationale, en raison de ses graves répercussions sur la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde ; et considérons ce consensus international comme étant un fort message de soutien aux droits du peuple palestinien et à sa juste cause, sur sa terre et en premier lieu sa ville d'Al-Qods Al-Charif ;
- 11 **Soutenons** toutes les démarches juridiques et politiques nationales et internationales visant à contribuer à la préservation du statu quo historique de la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif et de son statut juridique, et appuyons l'Etat de Palestine dans ses efforts auprès de toutes les instances internationales, pour consolider sa souveraineté sur Al-Qods Al-Charif et sur le territoire palestinien occupé, en général ;
- 12 **Lançons** un appel à tous les Etats pour continuer à appliquer pleinement la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité et à cet égard demande à

tous les Etats de : a) s'abstenir de soutenir la décision américaine de reconnaître al-Qods en tant que capitale prétendue d'Israël et b) de ne pas transférer leurs missions diplomatiques à al-Qods al-Charif(Pakistan)

- 13 **Invitons** le Conseil international de Sécurité à assumer urgemment ses responsabilités, en insistant sur le statut juridique de la ville d'Al-Qods Al-Sharif, et **soulignons la nécessité de** mettre un terme à l'occupation israélienne de la terre de l'État de Palestine, de garantir une protection internationale au peuple palestinien, d'œuvrer à la mise en application et au respect de toutes les résolutions relatives à la cause palestinienne ;
- 14 **Se déclarent** prêts à soulever cette violation grave au sein de l'assemblée générale des Nations unies, dès lors que le Conseil de sécurité a failli à sa mission et à réagir conformément à la charte de l'ONU, et en application de la résolution n° 377- A sur le thème « Unis pour la paix »
- 15 **Réitérons** le soutien de tous les Etats membres à la cause de la Palestine et d'Al Qods Al Sharif en tant que cause première dans les instances internationales, y compris en votant en faveur des résolutions pertinentes au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale de l'ONU, au Conseil des droits de l'homme, à l'UNESCO et autres organisations internationales, ainsi que l'expression de leur rejet de toute mesure contraire à cette position de principe ; tout Etat membre qui prendrait une position différente serait considéré comme étant en rupture avec le consensus islamique et amené à en rendre compte ;
- 16 **Invitons** instamment tous les Etats membres à soutenir l'agence beyt Mel Al Qods Al Sharif, organe exécutif du Comité d'Al Qods, présidé par SM le Roi Mohamed VI, Roi du Maroc, en vue d'aider les Jérusalémites à tenir bon;
- 17 **Exprimons** notre soutien indéfectible au juste combat du peuple palestinien et notre condamnation des agressions israéliennes contre les manifestations pacifiques des civils palestinien contre l'annonce illégale faite par l'Administration américaine et notre solidarité absolue avec le peuple palestinien dans cette conjoncture difficile qui commande à tous les Etats membres et à toutes les forces éprises de paix d'agir de toute urgence pour prévenir la prise d'une quelconque autre mesure négative similaire au sujet de la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif et contrer les actions coloniales et racistes d'Israël, la puissance occupante, envers la ville ;
- 18 **Réaffirmons également** notre engagement à fournir les ressources matérielles nécessaires pour soutenir la résistance du peuple palestinien dans ses territoires occupés, en particulier dans la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif, qui continue de protéger l'identité historique, civilisationnelle et juridique de la ville sacrée ;

- 19 **Exhortons fortement** tous les Etats membres, ainsi que les agences spécialisées et les ONG des Etats membres à augmenter leurs contributions à l'agence des Nations Unies pour le secours et le travail des réfugiés palestiniens au Moyen orient (UNRWA) dans le but de surmonter les crises financières actuelles, qui sont exacerbées par la situation humanitaire sur le terrain, et en vue également de soutenir l'action remarquable que cette agence est en train de mener au niveau de l'aide et de l'assistance aux réfugiés de Palestine ;
- 20 **Appelons** les Etats membres et les organes compétents de l'OCI à continuer de fournir toutes les formes de soutien et d'assistance économique, sociale, technique et matérielle au peuple palestinien et à l'Etat de Palestine, y compris à travers la promotion et la facilitation du commerce avec la Palestine, les programmes de renforcement des capacités et l'augmentation de l'assistance financière et économique pour pouvoir construire une économie nationale palestinienne solide et indépendante et pour promouvoir le développement socioéconomique en Palestine, y compris dans la ville d'al-Qods al-Sharif, en tant que capitale de cet Etat ;
- 21 **Appelons** le comité exécutif de l'OCI et son bureau ainsi que le Groupe de contact ministériel sur Al-Qods à agir rapidement et à entrer en contact avec les gouvernements des pays du monde entier et avec les organisations internationales en vue d'attirer leur attention sur la gravité de cette démarche et sur les réactions des pays islamiques à cet égard, et d'intervenir de manière préventive pour remédier à toutes conséquences négatives éventuelles de la déclaration de l'Administration américaine ;
- 22 **Demandons** à la Banque islamique de développement de soutenir les efforts de développement économique et social à Al Qods Al Sharif et dans les autres territoires occupés par l'intermédiaire du Fonds de solidarité islamique pour le développement, en donnant la priorité aux projets palestiniens et en mettant en place des procédures et des mécanismes spéciaux et flexibles à cette fin.
- 23 **Soulignons** notre détermination à assurer le suivi constant des événements à cet égard et à prendre les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.